

**Conférence de presse
de l'Ordre judiciaire vaudois**

Bilan de l'activité judiciaire en 2018

Mercredi 10 avril 2019 à 10h

Palais de justice de l'Hermitage, Lausanne

Dossier de presse

- Communiqué de presse
- Bilan de l'activité des tribunaux en 2018
Mme Danièle REVEY, juge cantonale, membre de la Cour administrative du Tribunal cantonal
- Bilan de l'activité des offices judiciaires en 2018
M. Pierre HACK, vice-président du Tribunal cantonal
- Zoom sur l'activité des offices des poursuites
M. Jérôme GRANDJEAN, préposé aux poursuites du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut
- Point de situation sur quelques projets
M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal
Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'Ordre judiciaire
- Annexe : Rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal pour l'année 2018

Contact et renseignements :

Liliane Beuggert, chargée de communication
Secrétariat général de l'ordre judiciaire
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 15 14
liliane.beuggert@vd.ch
www.vd.ch/ojv et www.vd.ch/justice

Bilan de l'activité des tribunaux en 2018

Mme Danièle REVEY, juge cantonale,
membre de la Cour administrative du Tribunal cantonal

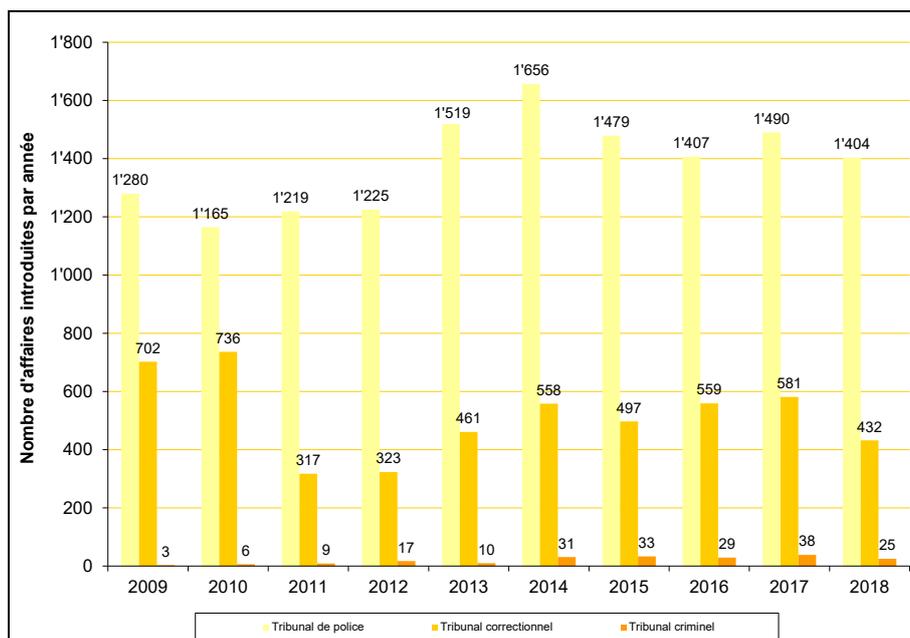
Des statistiques détaillées sont disponibles dans le rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal pour l'année 2018 (voir annexe).

Constats généraux :

- 58'000 nouvelles affaires reçues en 2018 (hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce), soit un chiffre similaire à celui de 2017.
- Nombre presque équivalent d'affaires traitées (-1%).
- Légère augmentation du nombre d'affaires pendantes (+3%).
- Toutes procédures confondues, 84% de dossiers ont été traités en moins de six mois et 94% en moins d'une année (contre 84% et 93% en 2017).
- Sur le plan pénal : une diminution est observée en première instance, en particulier dans les tribunaux d'arrondissement. En deuxième instance : augmentation devant la Chambre des recours pénale et devant la Cour d'appel pénale.
- Sur le plan civil : diminution ou stabilité relative devant toutes les juridictions de première et deuxième instances, sauf devant les chambres familiales des tribunaux d'arrondissement, les tribunaux de prud'hommes et les justices de paix (en matière de protection de l'enfant et de l'adulte).
- Sur le plan du droit public : augmentation dans toutes les cours.
- Maîtrise du nombre des dossiers et des délais.

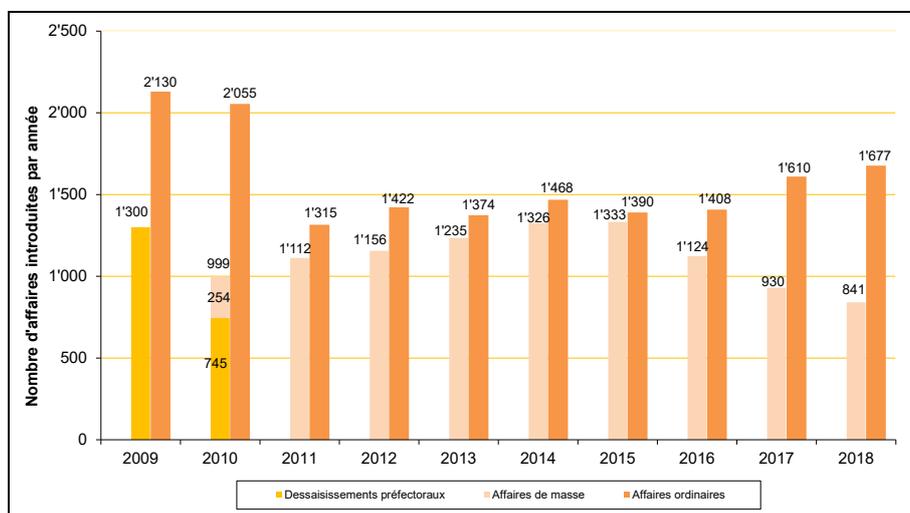
Principaux chiffres en matière pénale :

Tribunaux d'arrondissement



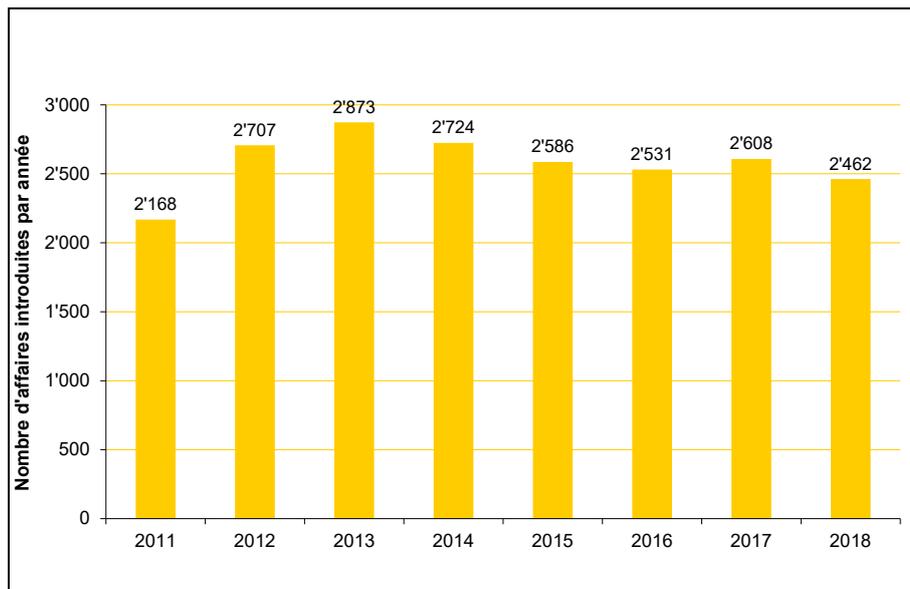
- Diminution du nombre global de nouveaux dossiers (-12%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+3%). Nouvelle baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal des mineurs



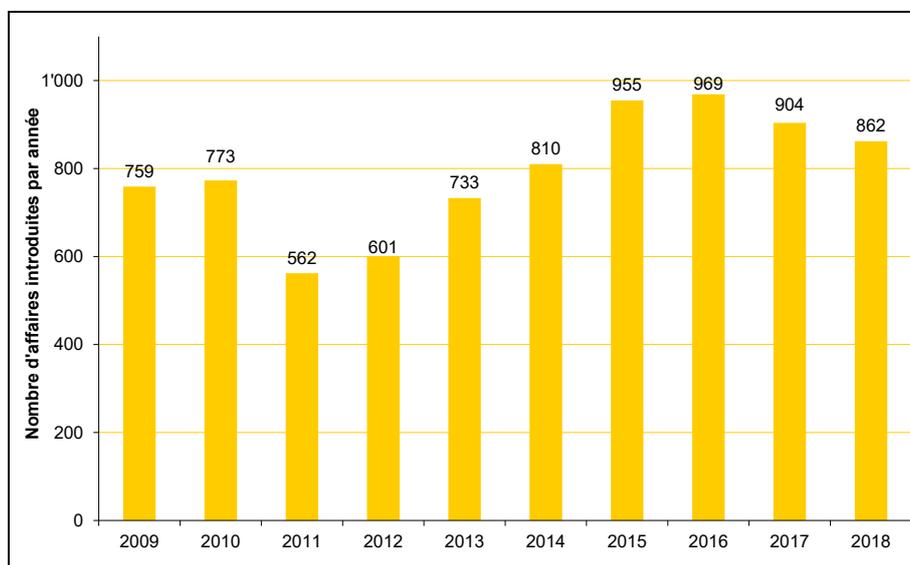
- Stabilité du nombre global de nouveaux dossiers (-1%).
- Dans le détail, on observe une augmentation du nombre d'affaires ordinaires et une diminution du nombre d'affaires de masse.
- Nombre supérieur de dossiers traités (+3%). Baisse importante du nombre de dossiers pendants.

Tribunal des mesures de contrainte



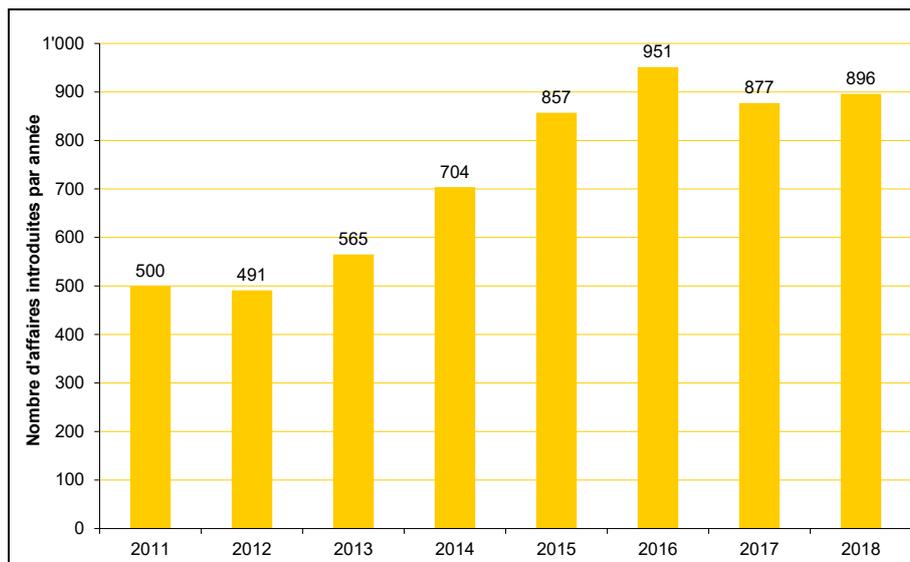
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-6%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.
- Depuis le 1^{er} septembre 2017, et l'entrée en vigueur de la révision de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers (LVLEtr), le Tribunal des mesures de contrainte exerce également des compétences dans le domaine du droit des étrangers. Il a procédé, en 2018, à 123 examens en matière de droit des étrangers.

Juge d'application des peines



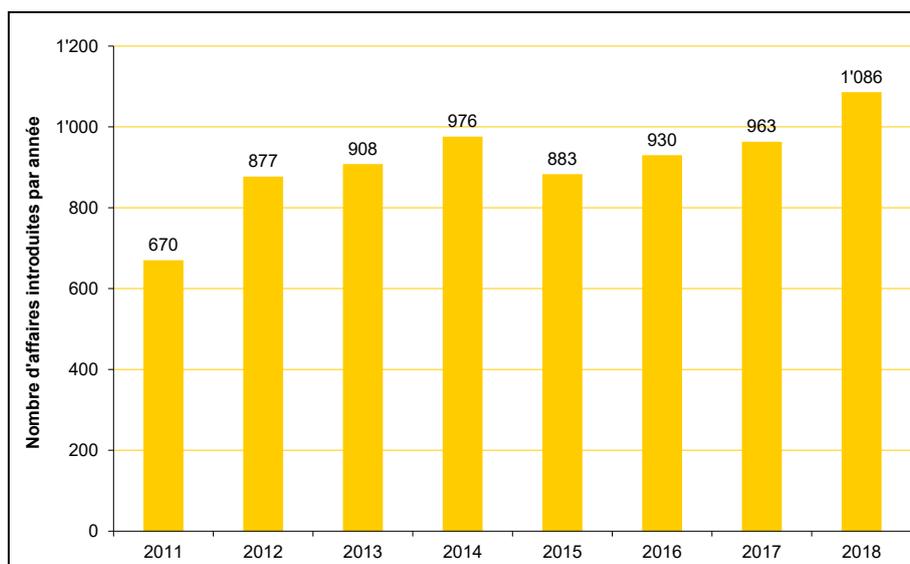
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-5%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Cour d'appel pénale



- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+2%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+3%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

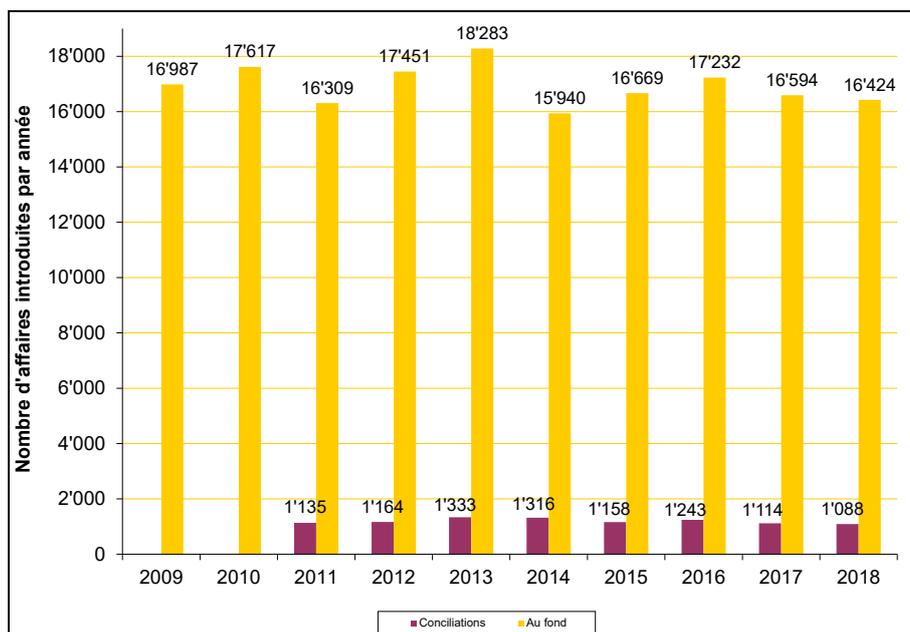
Tribunal cantonal : Chambre des recours pénale



- Nouvelle augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+13%), passant pour la première fois la barre de 1'000 dossiers.
- Nombre légèrement inférieur de dossiers traités (-1%). Faible hausse du nombre de dossiers pendants.

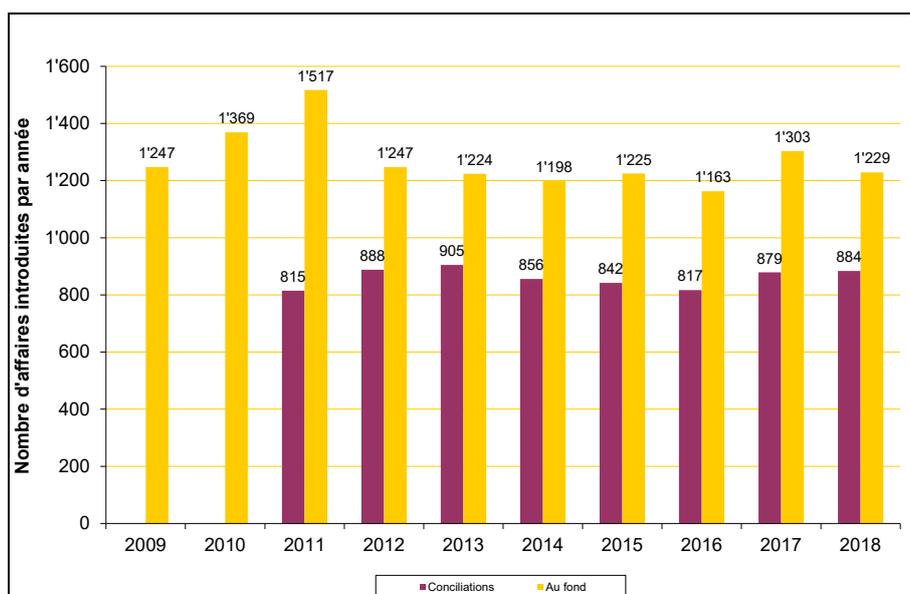
Principaux chiffres en matière civile :

Justices de paix : contentieux



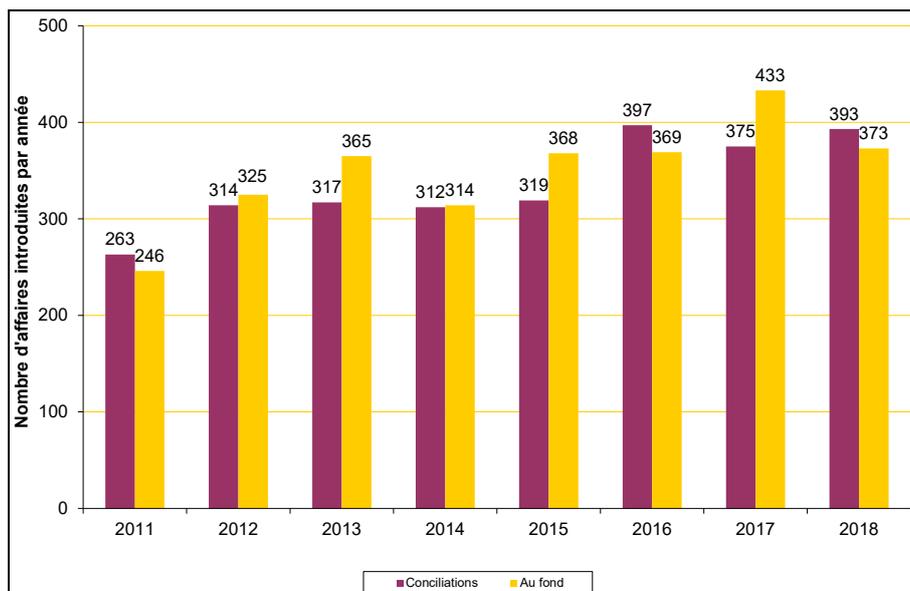
- Très légère baisse du nombre global de nouveaux dossiers (-1%).
- Dans le détail, on observe que cette baisse concerne principalement les affaires pécuniaires au fond (-6%) et les expulsions et exécutions forcées (-3%), alors que les poursuites (qui constituent la part essentielle de ces affaires) sont restées stables.
- Nombre légèrement inférieur de dossiers traités (-1%). Faible hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : affaires pécuniaires



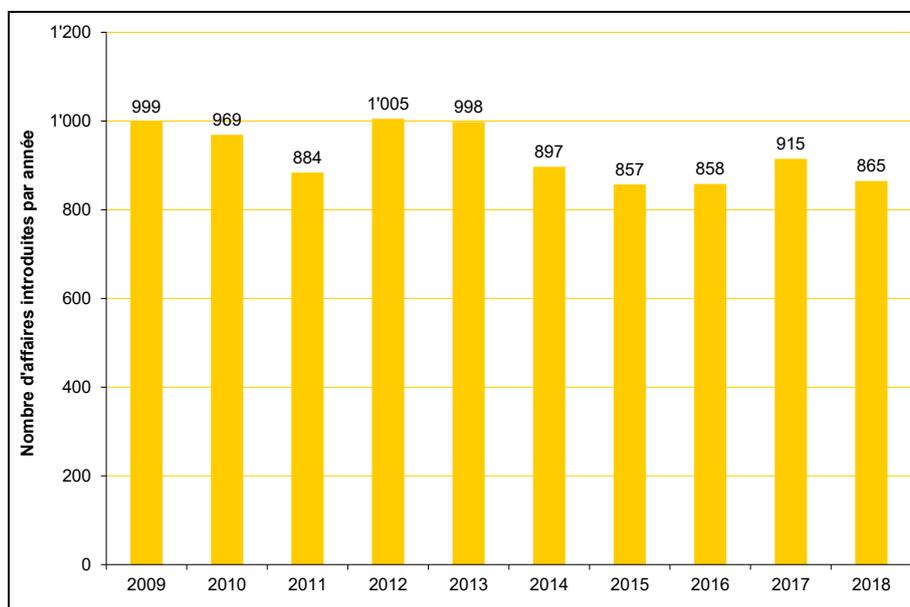
- Diminution du nombre global de nouveaux dossiers (-3%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+3%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Chambre patrimoniale cantonale



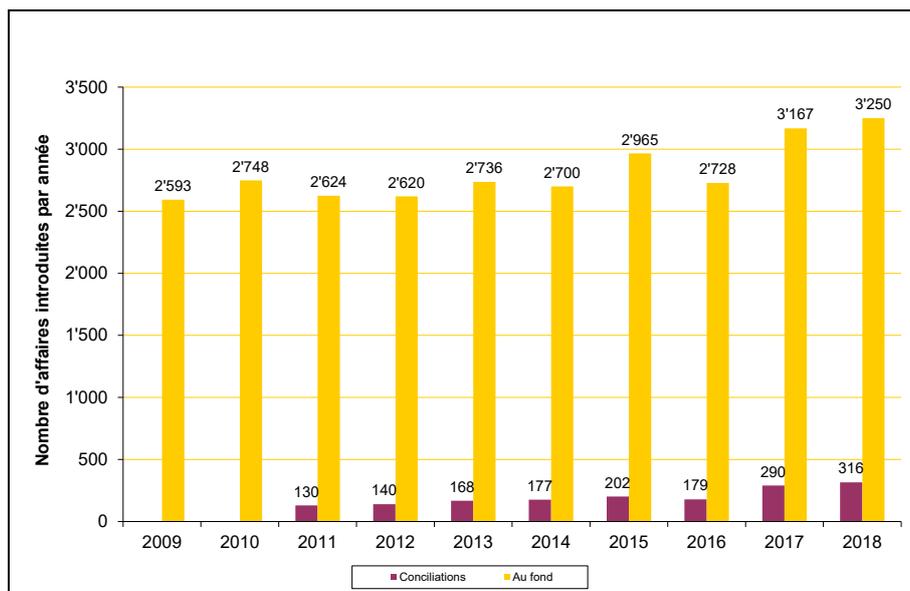
- Diminution du nombre global de nouveaux dossiers (-5%).
- Dans le détail, la diminution concerne principalement les affaires au fond, alors que les requêtes de conciliation ont légèrement augmenté.
- Nombre inférieur de dossiers traités (-12%). Hausse du nombre de dossiers pendants (985 dossiers, principalement des dossiers au fond, pendants à fin 2018).

Tribunal des baux



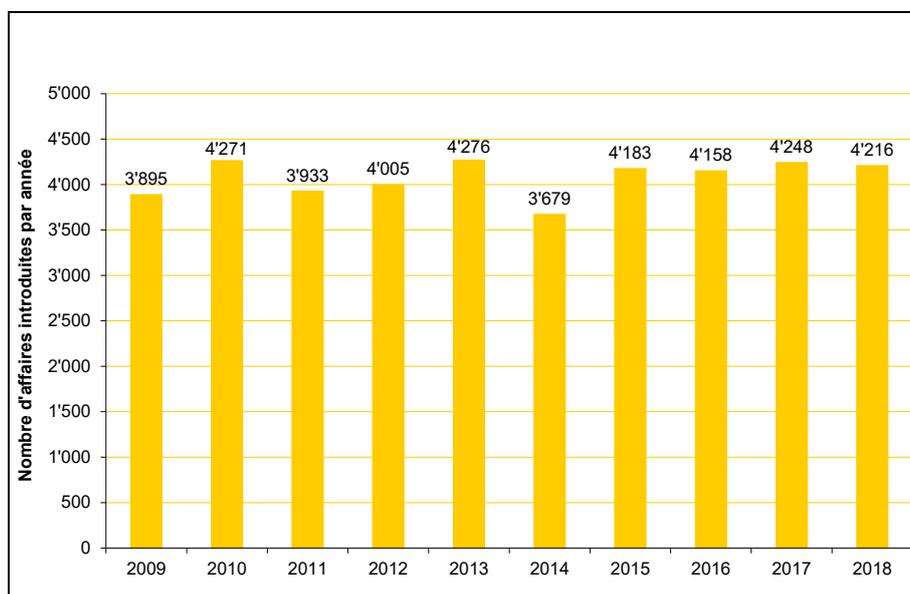
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-5%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+12%). Baisse importante du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : affaires familiales



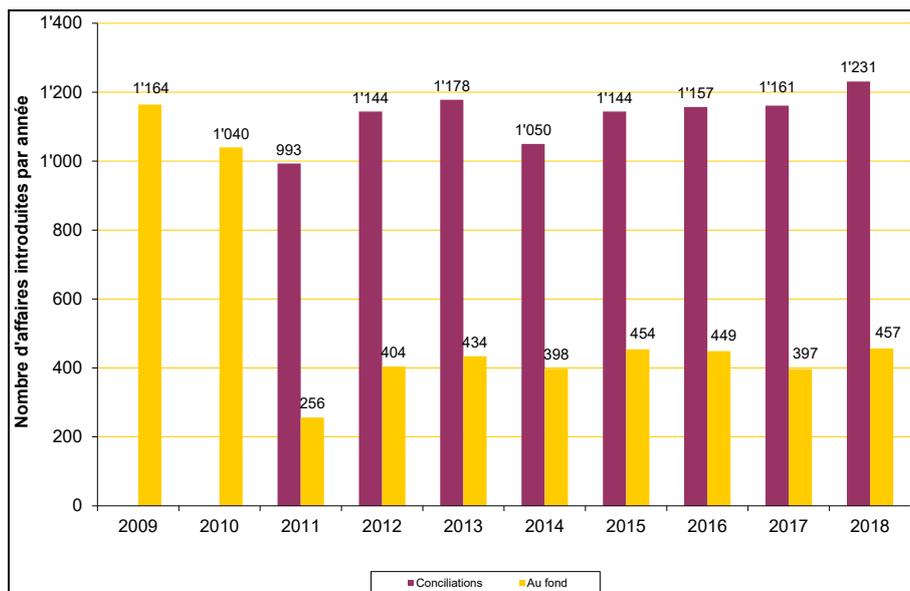
- Nouvelle augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+3%). Chiffre le plus élevé de ces dix dernières années.
- Nombre inférieur de dossiers traités (-8%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : poursuites et faillites



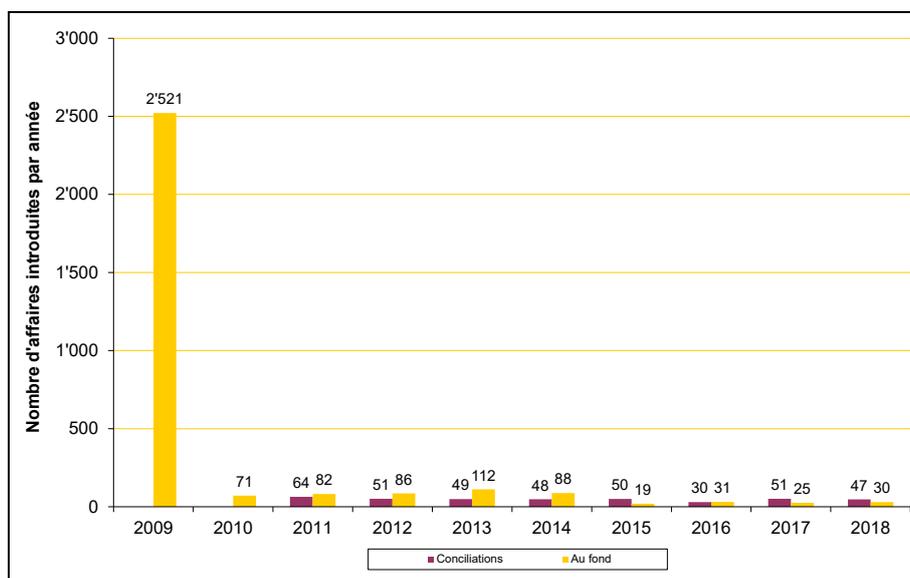
- Légère diminution du nombre de nouveaux dossiers (-1%).
- Nombre légèrement inférieur de dossiers traités (-3%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux de prud'hommes d'arrondissement



- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+8%).
- Nombre inférieur de dossiers traités (-4%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale



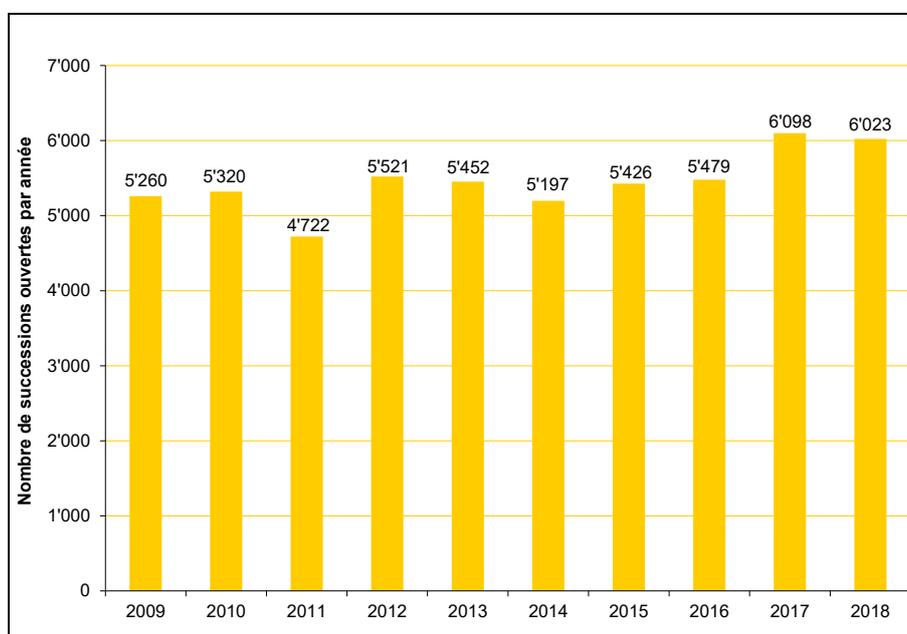
- Nombre presque équivalent de nouveaux dossiers (77 en 2018 contre 76 en 2017).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+5%). Baisse du nombre de dossiers pendants.
- Sur les 81 dossiers pendants en fin d'année, il y a encore 20 dossiers DECFO-SYSREM (sur les 2'521 dossiers reçus en 2009). Il s'agit de procédures suspendues dans l'attente de l'issue d'un dernier dossier pilote, actuellement pendant devant le Tribunal cantonal.

Justices de paix : protection de l'enfant et de l'adulte

Types de mesures	En cours au 1er janvier	Instituées	Levées	Transferts	En cours au 31 décembre
Curatelles - majeurs	9728	1984	1'466	0	10'246
Tutelles et curatelles - mineurs	1'854	683	688	0	1'849
Retraits de l'autorité parentale ou du droit de garde	371	128	101	0	398
Mesures protectrices - mineurs	501	197	136	0	562
Placements à des fins d'assistance (PLAFA)	517	353	315	-2	557
Total	12'971	3'345	2'706	-2	13'612

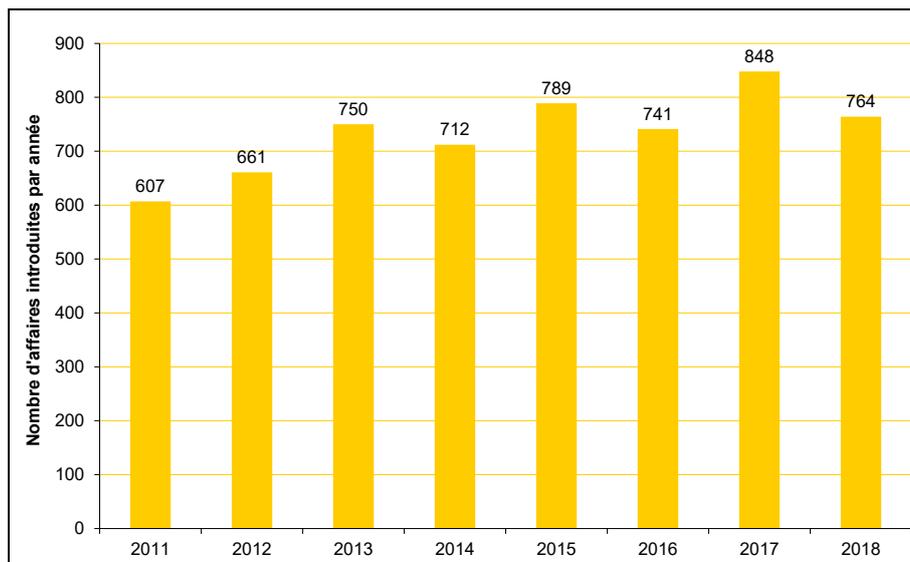
- 6'018 enquêtes ouvertes en 2018, contre 5'599 en 2017, soit +8%.
- 3'345 nouvelles mesures de protection instituées en 2018 et 2'706 mesures levées, ce qui porte le total des mesures en cours à fin décembre à 13'612 (contre 12'971 en début d'année, soit une augmentation de 5%).

Justices de paix : successions



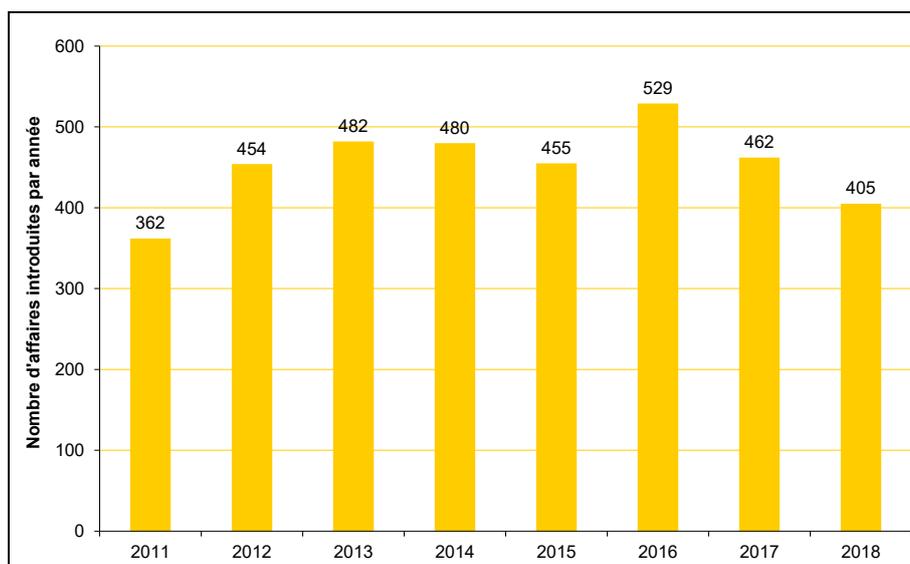
- Légère diminution du nombre de nouveaux dossiers (-1%).
- Nombre légèrement inférieur de dossiers traités (-1%). Faible hausse du nombre de dossiers pendants.
- Dossiers traités toujours plus rapidement : 82% des successions traitées en moins de six mois.

Tribunal cantonal : Cour d'appel civile



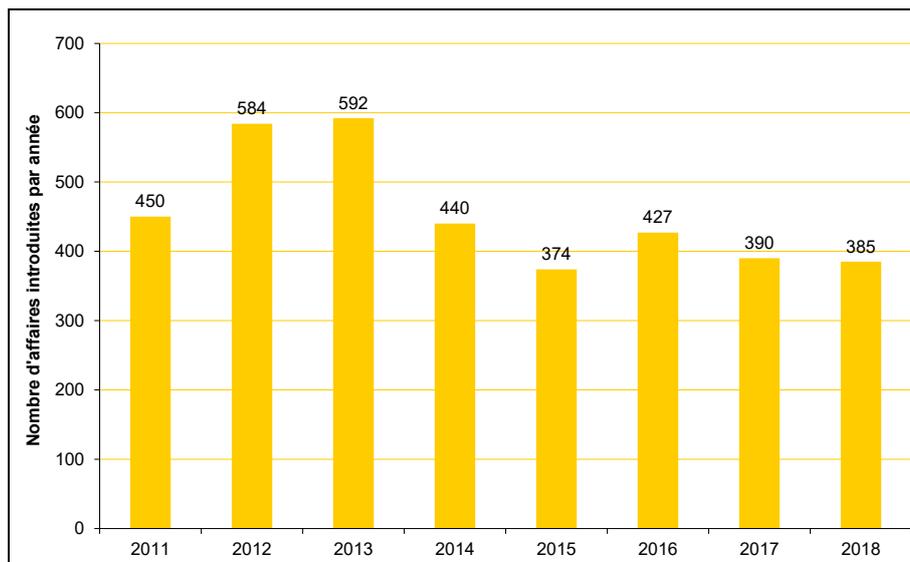
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-10%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+7%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Chambre des recours civile



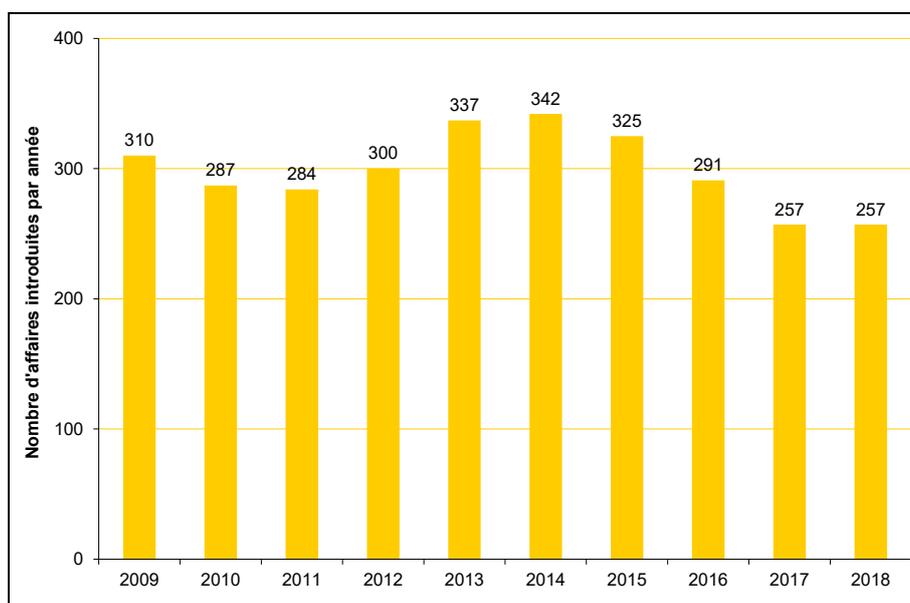
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-12%).
- Nombre supérieur de dossiers traités (+2%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Cour des poursuites et faillites



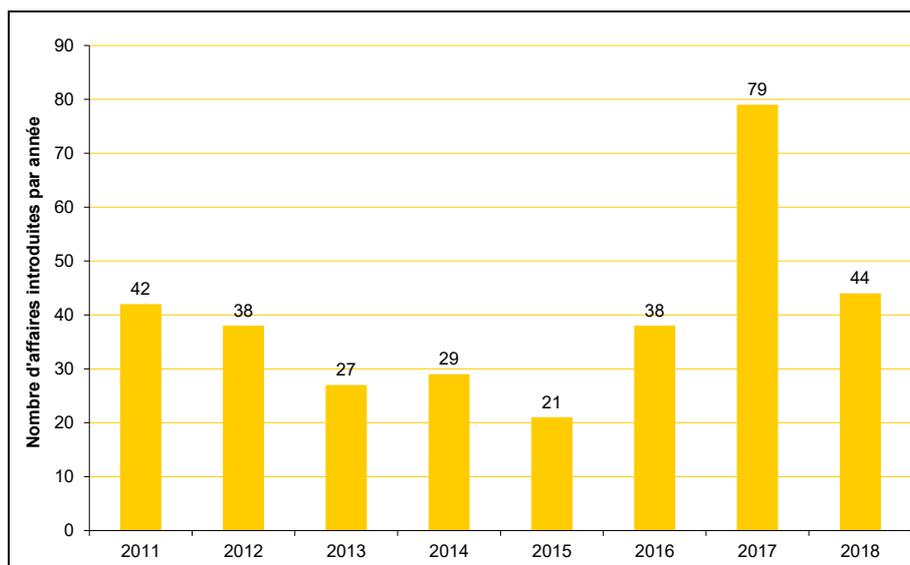
- Nombre presque équivalent de nouveaux dossiers (-1%).
- Nombre presque équivalent de dossiers traités (+1%). Nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Chambre des curatelles



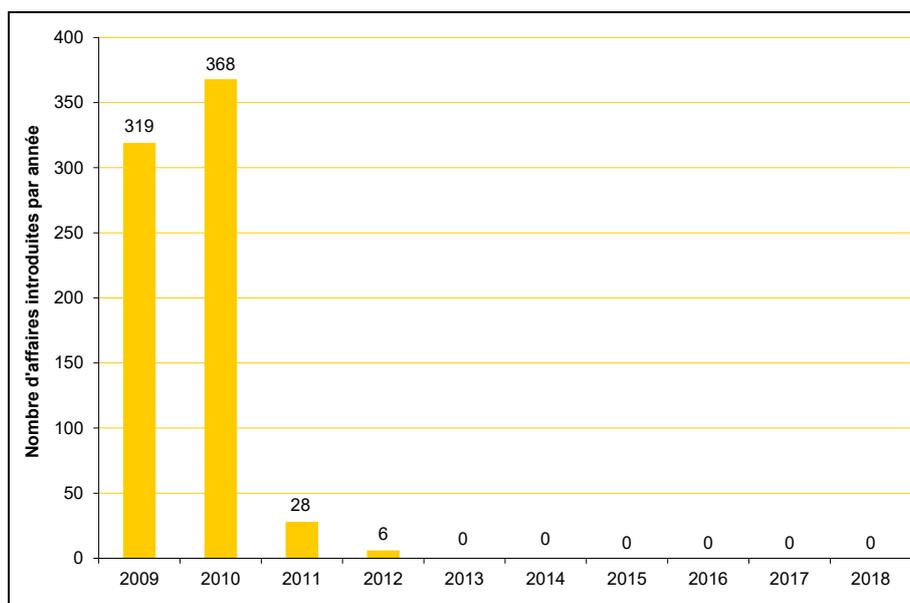
- Nombre identique de nouveaux dossiers (257 dossiers).
- Nombre légèrement supérieur de dossiers traités (+1%). Nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Cour civile (CPC-CH)



- 44 dossiers reçus en 2018, contre 79 en 2017.
- 27 dossiers traités pendant la même période. Hausse du nombre de dossiers pendants.

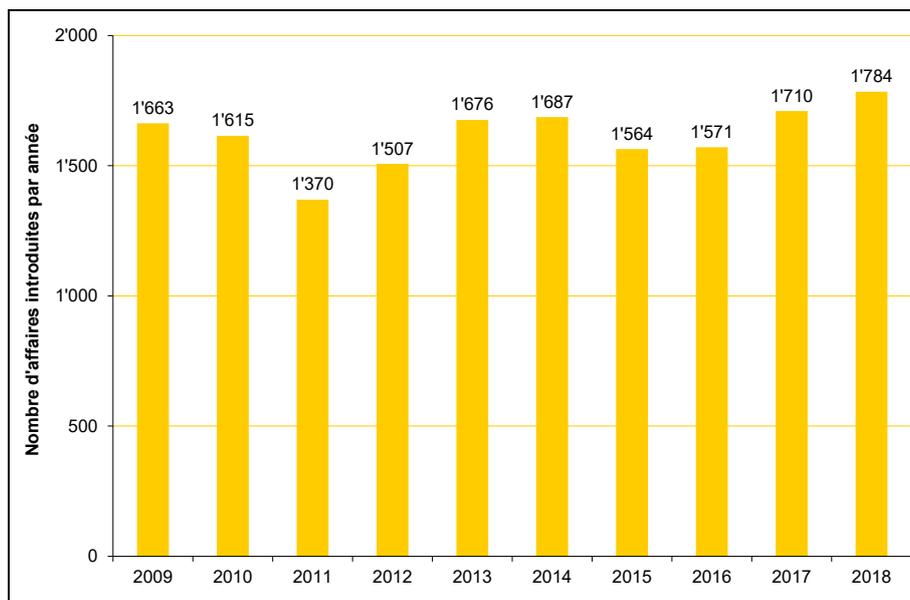
Tribunal cantonal : Cour civile (CPC-VD)



- Cette cour ne reçoit plus de nouveaux dossiers depuis 2011, date d'entrée en vigueur du Code de procédure civile suisse.
- 13 dossiers traités en 2018.
- Seuls 43 dossiers sont encore pendants, sur les 800 dossiers qui étaient en cours début 2011.

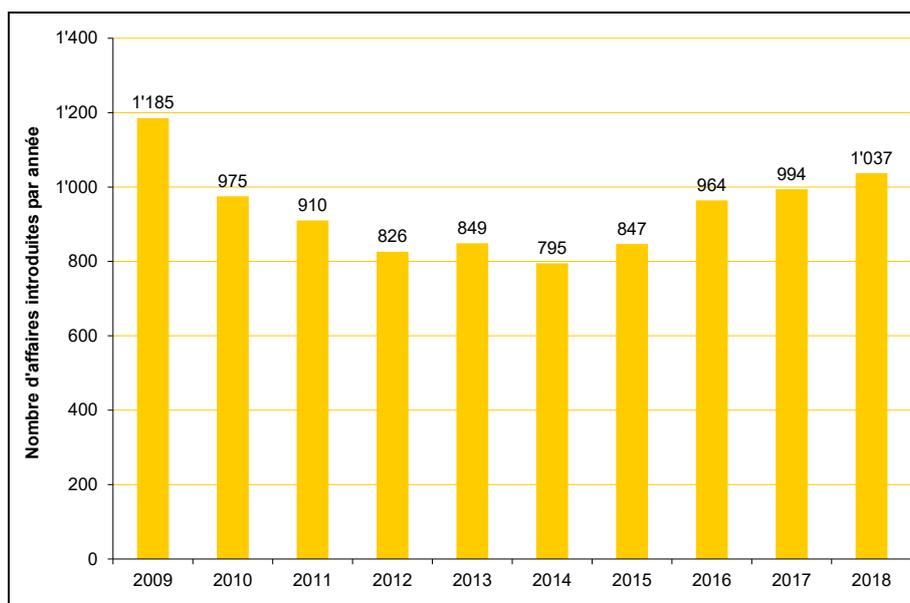
Principaux chiffres en matière administrative :

Tribunal cantonal : Cour de droit administratif et public



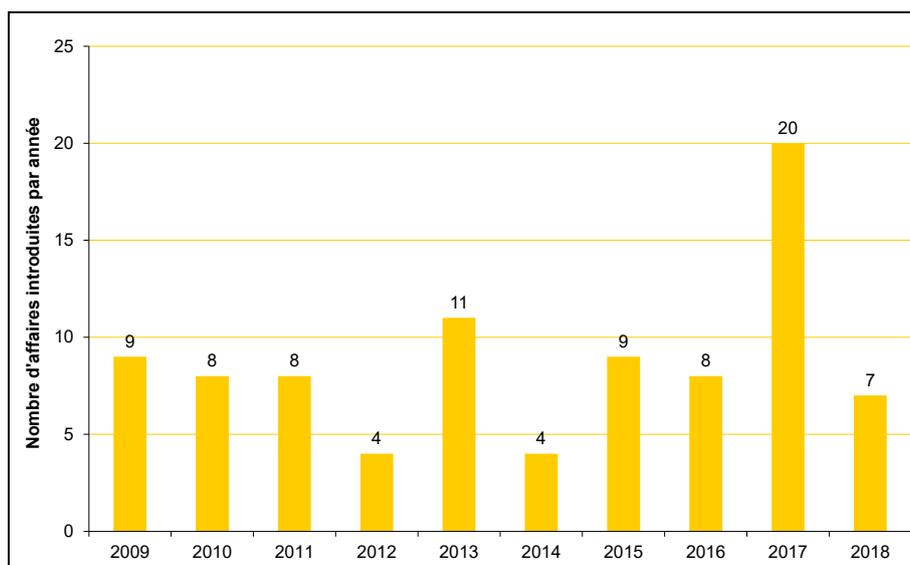
- Nouvelle augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+4%). Nombre le plus élevé de ces dix dernières années.
- Tendances différentes selon les domaines : baisse à la CDAP I (construction et aménagement du territoire) et à la CDAP III (autres contentieux, notamment celui prépondérant de la police des étrangers), mais hausse de près de 50% à la CDAP II (affaires fiscales et marchés publics), principalement en ce qui concerne les affaires fiscales.
- Nombre inférieur de dossiers traités (-3%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Cour des assurances sociales



- Nouvelle augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+4%). Hausse de 30% depuis 2014. Barre des 1'000 dossiers franchie.
- Nombre inférieur de dossiers traités (-3%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Cour constitutionnelle

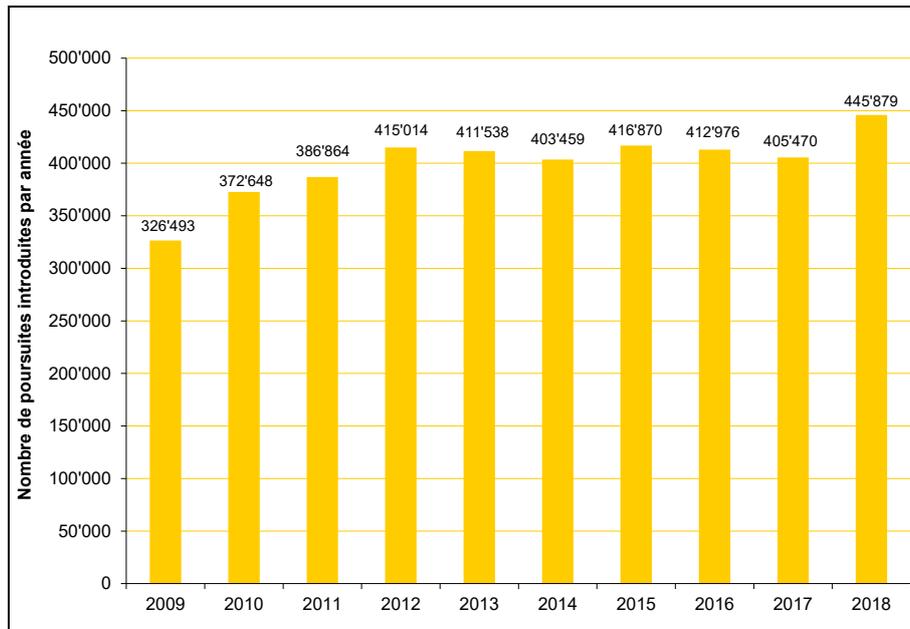


- 7 dossiers introduits en 2017 (contre 20 en 2017)
- 10 dossiers traités et 1 dossier pendant à fin 2018.

Bilan de l'activité des offices judiciaires en 2018

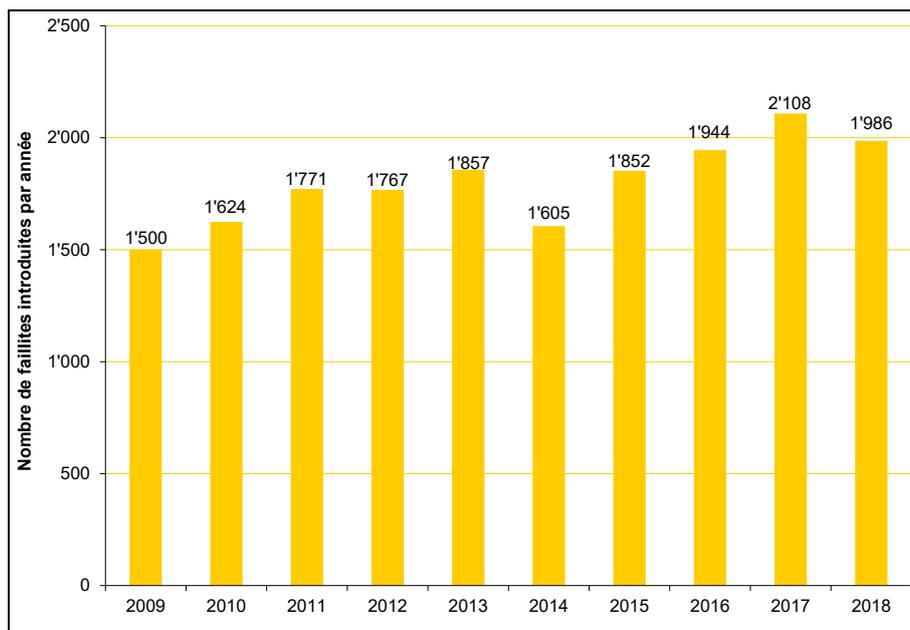
M. Pierre HACK, vice-président du Tribunal cantonal

Offices des poursuites



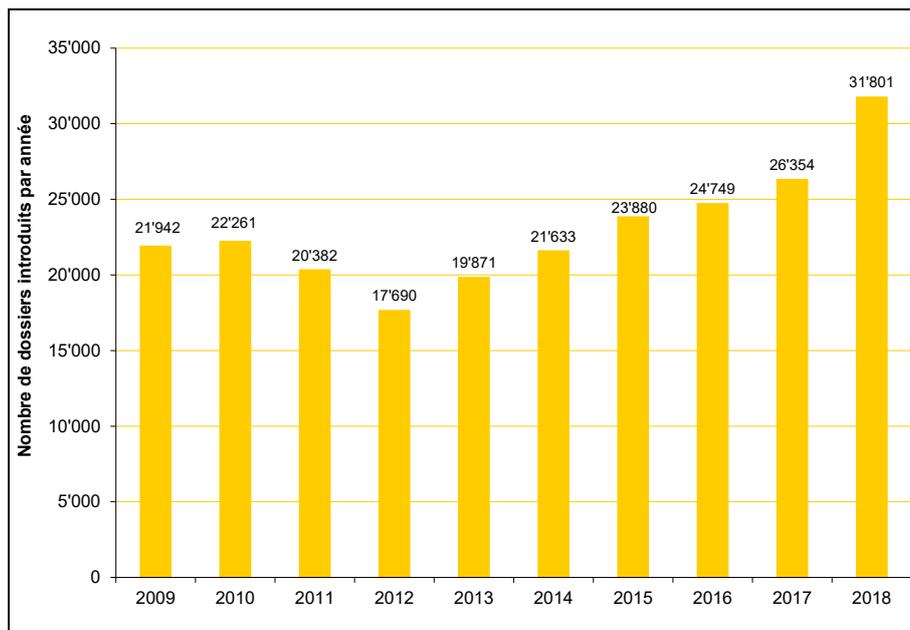
- Très nette augmentation du nombre de poursuites introduites (+10%).
- Chiffre le plus élevé de ces dix dernières années. Hausse de 37% depuis 2009.
- 84% des réquisitions de poursuite ont été traitées le jour même et 97% dans les trois jours.
- Augmentation aussi du nombre de requêtes de continuation de poursuite, qui représentent le travail le plus important (+4%).
- 74% des poursuites ont donné lieu à une requête de continuation.
- Parmi les 316'421 réquisitions de continuer la poursuite qui ont été traitées en 2018, 41% ont abouti à des actes de défaut de biens, 35% à des saisies de salaire et 15% à des paiements et annulations. Le solde est composé de saisies de biens et d'immeubles, de comminations de faillites et de déclarations de non-lieu (inexécution).
- 82% réquisitions de continuer la poursuite ont été traitées le jour même et 96% dans les trois jours.
- En 2018, les offices des poursuites ont reçu plus de 217'000 demandes d'extraits du registre des poursuites (demandes pour soi-même et demandes de renseignements sur un tiers). Parmi ces demandes, plus de 35'600 ont été transmises par internet, en rappelant que les commandes en lignes ne sont possibles que pour les demandes d'extraits du registre des poursuites pour soi-même.
- 58% des réquisitions de poursuites ont été transmises aux offices par le biais du réseau e-LP (système d'échange électronique de données). Ce chiffre était de 47% en 2017.
- Projet de dématérialisation des documents de poursuites en cours.
- En 2018, les offices des poursuites vaudois ont reversé plus de 340 millions de francs aux créanciers (administrations publiques, assurances, banques, entreprises et particuliers), contre 292 millions en 2017, dont plus de 103 millions uniquement en faveur de l'Administration cantonale des impôts (contre 98 millions en 2017).

Offices des faillites



- Baisse de 6% du nombre de faillites ouvertes. La tendance globale reste toutefois à une légère hausse.
- Parmi les 1'986 faillites ouvertes en 2018, 51% étaient des faillites de personnes physiques (inscrites et non inscrites au registre du commerce) et 49% des faillites de personnes morales (sociétés).
- 1'943 faillites ont été liquidées en 2018, contre 1'975 en 2017, soit une très légère diminution de 2%. A relever qu'en 2017, il y avait eu une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente.
- Mise en production réussie de la nouvelle application informatique pour le traitement des faillites (décembre 2017). Après un an d'utilisation, les impressions en relation avec ce nouveau logiciel sont positives, notamment grâce à l'informatisation et l'automatisation de certaines tâches par le passé chronophages.

Office cantonal du registre du commerce



- Augmentation de 21% du nombre de nouveaux dossiers (31'801 en 2018 contre 26'354 en 2017). > Il s'agit du chiffre le plus élevé de ces dix dernières années.
- Augmentation de 6% du nombre d'inscriptions (23'105 en 2018, contre 21'831 en 2017). > Il s'agit également du chiffre le plus élevé de ces dix dernières années.
- Une démarche visant à la certification ISO 9001:2015 a été initiée. Elle devrait se terminer au courant du deuxième semestre 2019.

Zoom sur l'activité des offices des poursuites

M. Jérôme GRANDJEAN,
représenté aux poursuites du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut

Garant d'une paix sociale dans son rôle d'arbitre indépendant, l'office des poursuites (OP) est un pilier de l'économie en redistribuant chaque année aux créanciers plusieurs centaines de millions de francs.

Evolution du métier au fil des années

- Entre 1990 et 2018 : explosion du volume des affaires : 203'218 réquisitions de poursuite en 1990 et 445'879 en 2018 (+119%) ; 121'338 réquisitions de continuer la poursuite en 1990 et 327'572 en 2018 (+170%).
- En 1990, 60% des commandements de payer aboutissaient à une continuation de la poursuite alors qu'aujourd'hui ce taux s'élève à près de 75%. Les débiteurs trouvent donc de moins en moins de solutions après la notification du commandement de payer pour éviter la saisie ou la faillite.
- Forte dégradation de la situation économique des débiteurs durant ces trois dernières décennies. Débiteurs de plus en plus jeunes.
- Les débiteurs sont souvent tentés de trouver des moyens de se soustraire à la notification d'un commandement de payer, forçant ainsi les offices à consacrer davantage de ressources à l'accomplissement de cette opération. Malgré tout, près de 80% des commandements de payer ont pu être notifiés dans le mois qui a suivi la réception de la réquisition de poursuite.
- Avec le temps, l'exécution de la saisie s'est également complexifiée. Les débiteurs répondent de moins en moins aux sollicitations de l'office. Tentatives de dissimulation du patrimoine, fausses informations données lors des auditions, incivilités et agressivité envers les collaborateurs des offices, sont désormais monnaie courante. Pour établir le patrimoine du débiteur, les collaborateurs chargés de l'exécution sont ainsi amenés à multiplier des investigations chronophages telles que visites locales ou enquêtes auprès des établissements bancaires, autorités fiscales, employeurs, etc. Là aussi, l'exécution de la saisie est intervenue dans un délai acceptable au vu des circonstances, plus de 70% des réquisitions de continuer la poursuite reçues durant l'année ayant donné lieu à l'envoi du procès-verbal de saisie dans les deux mois.
- Environ 90% des saisies exécutées aboutissent à une saisie de salaires. La gestion des saisies de salaires occupe une place importante dans l'exécution forcée, entre les encaissements et les distributions des retenues mensuelles, les révisions de situation dues aux changements d'employeur, les adaptations du minimum vital en raison des modifications des primes d'assurance-maladie, des conditions salariales ou de la situation familiale des débiteurs, etc.
- Délais contraignants tant au niveau de la procédure que pour les voies de recours.

Informatisation progressive des activités

- 1986 : introduction de l'informatique (application propre, développée par l'Ordre judiciaire vaudois).
- 2008 : nouvelle application métier. Fribourg, Saint-Gall, le Valais et le Tessin ont également opté pour ce logiciel, ce qui permet des échanges constructifs en vue d'améliorer constamment l'application et aussi de répartir les coûts.
- Dès 2011, mise en place par l'Office fédéral de la justice d'une norme informatique pour l'échange de données entre les créanciers et les OP (réseau e-LP). Près de 60% des réquisitions de poursuite arrivent par cette voie, le reste étant encore envoyé par courrier postal. Hormis leurs réquisitions, les créanciers peuvent également, par ce canal, mettre fin à la poursuite, retirer une réquisition ou informer l'office d'un paiement.
- 2013-2019, généralisation de l'impression centralisée des différents actes émis par les offices sur un seul site auprès de la direction des achats et de la logistique (DAL) : mise sous pli et envois entièrement automatisés.
- Dès 2019, introduction d'une gestion électronique des documents, incluant une dématérialisation des manuscrits et imprimés. Le but de cette dématérialisation est de remplacer les supports papiers par des fichiers informatiques jusqu'à la création du « bureau sans papier ».

Système de formation interne aux offices

- Besoins particuliers liés à la spécificité des fonctions propres aux offices.
- Grande tradition de formation : premier brevet cantonal de préposé délivré en 1908.
- Leadership du canton de Vaud : instigateur du Certificat romand de formation générale à l'exécution forcée, cours de préparation au brevet fédéral.
- Formation complète, pointue et de haute qualité dispensée à l'interne grâce à un investissement important des cadres, offrant des possibilités d'évolution et de nombreuses perspectives de carrière allant de l'apprentissage à la fonction de préposé (chef d'office).
- Actuellement 39 apprenti-e-s employé-e-s de commerce et 33 huissier-ère-s en formation.
- Nombre de certificats décernés depuis 1993 dans le cadre de la formation spécifique pour les huissier-ère-s : 300
- La majorité des postes d'huissier-ère sont aujourd'hui occupés par des femmes (53%).
- Nombre de brevets cantonaux et fédéraux décernés depuis 1908 : 320

Conclusion, perspectives

- D'une manière générale, les OP sont bien organisés et ont été capables d'absorber les incessantes hausses des affaires grâce à des objectifs stratégiques définis il y a plusieurs années, ainsi qu'à une constante adaptation et réaffectation des ressources.
- Compte tenu des incertitudes relatives aux conditions économiques, aux changements de mœurs en matière de consommation, à la paupérisation de certaines classes sociales et à l'évolution démographique, il est à craindre que le nombre de poursuites continue de progresser ces prochaines années.
- La technologie a ses limites, le facteur humain ne devra pas être occulté. Il conviendra de veiller à disposer de suffisamment de ressources pour faire face à l'augmentation constante des affaires, afin de continuer à offrir des prestations de qualité en temps et en heure. Il en va de la crédibilité des missions dévolues aux offices et d'un certain gage de sécurité envers l'économie en général.

Point de situation sur quelques projets

M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal

Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'Ordre judiciaire

Droit de l'entretien de l'enfant

- Nouvelles dispositions du Code civil entrées en vigueur le 01.01.17.
- Complexification significative des causes, qui constituent déjà en soi un contentieux quantitativement important en matière civile.
- Nouvelle augmentation du nombre d'affaires dans les tribunaux d'arrondissement (+3%). Chiffre le plus élevé de ces dix dernières années, avec pour corollaire une hausse de 10% du nombre de dossiers pendants.
- Des mesures, sous forme notamment de moyens supplémentaires, ont déjà été prises pour faire face à cette situation.
- Premiers arrêts de principe du Tribunal fédéral en 2018.

Protection de l'enfant

- Affaire de la famille X.
- Rapport diligenté par le Conseil d'Etat.
- Mise en œuvre, par le Tribunal cantonal d'un groupe de travail composé de plusieurs magistrats afin d'examiner les différents axes où des renforcements pourraient être envisagés pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.
- Rapport préliminaire rendu fin janvier 2019. Quatre axes de travail retenus : chambre(s) spécialisée(s) en protection de l'enfant, formation des magistrats en matière de protection de l'enfant, interdisciplinarité, tenue et suivi des dossiers des justices de paix.
- Mise en œuvre d'une structure de projet et de plusieurs groupes de travail.
- Délégation Conseil d'Etat – Tribunal cantonal.

Placements à des fins d'assistance (PLAFA)

- Projet commun entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV).
- Création d'une commission de suivi, composée de magistrats et de médecins, et d'un Comité stratégique, composé de représentants du DSAS et de l'OJV.
- Une conférence PLAFA, organisée par le Tribunal cantonal en collaboration avec le Médecin cantonal, a eu lieu le 11 octobre 2018. Objectif : favoriser les échanges entre les magistrats et les médecins et permettre un partage d'expériences interdisciplinaire.
- Propositions concrètes d'amélioration du dispositif PLAFA et retours positifs des participants : il est prévu de renouveler ces rencontres chaque année.

Instance intermédiaire en matière de police des étrangers

- Postulat déposé par la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal en janvier 2017, demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'instaurer une procédure intermédiaire d'opposition ou de recours en matière de police des étrangers, à l'instar de ce qui a été fait en matière de droit de la circulation routière, en matière d'impôts ou pour les bourses d'études.
- Ce projet, qui est appuyé par le Tribunal cantonal, est en bonne voie. Il est suivi par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport.
- Aménagée sous forme d'une réclamation, une instance intermédiaire devrait voir le jour en fin d'année 2019.
- Elle devrait permettre de réduire de moitié le nombre des recours adressés en matière de police des étrangers à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, sans allonger la durée globale des procédures.
- Fin d'une particularité vaudoise dans le traitement des dossiers de police des étrangers.

Autorité administrative en matière d'expropriation matérielle

- Une motion proposant d'instaurer une autorité administrative (commission cantonale) en matière d'expropriation matérielle a été déposée par des députés en mai 2018.
- Cette motion fait suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 24 avril 2018, de modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).
- Les nouvelles dispositions de la LATC prévoient la perception d'une taxe sur la plus-value lorsqu'une mesure d'aménagement du territoire apporte des avantages majeurs (notamment en cas de classement en zone à bâtir). A l'inverse, elles prescrivent l'octroi d'une juste indemnité lorsqu'une telle mesure implique des restrictions de la propriété équivalant à une expropriation matérielle (notamment en cas de déclassement).
- Actuellement, la décision sur la plus-value est du ressort du Département du territoire et de l'environnement, avec recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. En revanche, pour obtenir une indemnité d'expropriation matérielle, le propriétaire doit déposer une demande devant le tribunal d'expropriation, à savoir une section d'un tribunal d'arrondissement. Un recours auprès d'une cour civile du Tribunal cantonal est ensuite possible.
- Les motionnaires proposent de soumettre également la procédure d'indemnité d'expropriation matérielle à la juridiction administrative, en instaurant une autorité administrative (commission cantonale) en matière d'expropriation matérielle, avec recours à la Cour de droit administratif et public.
- Le Tribunal cantonal adhère à cette proposition. Il souhaiterait au surplus qu'une instance intermédiaire soit introduite.

Permanence de médiation de l'Ordre judiciaire

- A la suite des résultats encourageants apportés par le projet pilote mis sur pied en avril 2017, la permanence de médiation de l'Ordre judiciaire a été pérennisée dès le 1^{er} mai 2018 à raison d'une demi-journée par semaine, dans les locaux du Tribunal d'arrondissement de Lausanne.
- La permanence de médiation est principalement consultée par des parties dans le cadre de procédures relevant du droit de la famille (actions alimentaires, divorces, mesures protectrices de l'union conjugale), dans le cadre du droit des successions ou dans le cadre d'affaires pécuniaires.
- Elle offre la possibilité de prendre des renseignements au sujet du processus de médiation, auprès d'un médiateur de permanence. La séance, gratuite pour les parties, dure au maximum vingt minutes.
- Une soixantaine de consultations ont été enregistrées depuis les débuts du projet et ce chiffre est très réjouissant.
- Des avocats, d'autres cantons (notamment Genève), des chercheurs ou encore des médias se sont également intéressés à la permanence de médiation, trouvant cette démarche vaudoise très prometteuse.

Dossiers judiciaires électroniques

L'origine de ce projet informatique est double :

- Le projet eDossier tribunaux, qui a pour but la dématérialisation des procédures judiciaires introduites auprès des tribunaux. Il est conduit par le Tribunal fédéral. L'Ordre judiciaire a adhéré à ce projet.
- Le programme HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale) qui est développé par la Conférence des chefs des départements de justice et police et qui concerne la chaîne pénale. Il est organisé en différents projets, selon les problématiques traitées. Le canton de Vaud participe à ce programme (Police cantonale, Ministère public, Ordre judiciaire et Service pénitentiaire).

Ces deux organisations se sont associées pour conduire un projet commun, le projet Justitia 4.0 qui a pour but la dématérialisation des procédures judiciaires civiles, administratives et pénales.

Ce projet national d'envergure, qui est piloté par le Tribunal fédéral et la direction du programme HIJP, comporte deux axes de développement prioritaires :

- Portail d'accès de la justice suisse (Justitia.Swiss)
- Dossier judiciaire électronique

Le planning prévu est le suivant :

- 14 février 2019 : séance de lancement
- Printemps 2019 : mise en œuvre des groupes de travail
- D'ici 2020 : définition du concept
- Dès 2022-2023 : réalisation dans les cantons → la dématérialisation des procédures doit avoir été mise en place au préalable

L'Ordre judiciaire vaudois participe activement à la gouvernance du projet et à différents groupes de travail.

Réunion du Tribunal cantonal sur un site unique

- Le projet de réunion de toutes les cours du Tribunal cantonal sur un site unique a bien avancé en 2018.
- Ce projet fait partie du programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat.
- Le crédit d'études a été adopté par le Grand Conseil le 6 mars 2018.
- Publication du concours d'architecture par le Conseil d'Etat en début d'année 2019.
- Désignation du bureau lauréat d'ici l'été.
- L'objectif est d'inaugurer le nouveau Palais de justice de l'Hermitage au printemps 2022.